

# VÉLOS



Prenant appui sur les parcours cyclistes existants et avec le soutien d'aménagements portés par le **Conseil Départemental des Yvelines** et la **Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise**, la Ville a conçu un projet global pour favoriser la mobilité douce dans Mantes-la-Jolie.

**Objectif** : inciter les cyclistes à utiliser des parcours plus sécurisés plutôt que les grands axes à forte circulation.

Ce dispositif est élaboré à titre expérimental.

**Un plan détaillé est disponible en gare, dans les structures municipales ou en [cliquant sur ICI](#)**

.





Vous avez des améliorations à suggérer ?  
 Merci de nous les communiquer par mail à  
[contact@manteslajolie.fr](mailto:contact@manteslajolie.fr)

Tenant compte des remarques des habitants, certaines connections vont être sécurisées et des pistes cyclables seront pérennisées.

## La charte du bon cycliste

**Le saviez-vous ?**

Vous pouvez circuler dans des zones dites "apaisées". La vitesse des véhicules y est limitée à 20 ou 30 km/h et les chaussées sont à double sens pour les cyclistes. Ces zones contribuent à sécuriser l'espace public, à améliorer le confort entre tous les usagers ou encore à réduire la pollution sonore.

**Port du casque**  
 - de 12 ans : obligatoire  
 + de 12 ans : fortement recommandé

**Le saviez-vous ?**

En tant que cycliste, vous êtes autorisé à circuler dans ces zones, sauf si la signalisation vous l'interdit. Dans ces zones, le piéton est prioritaire. Vous devez donc veiller à rouler au pas et ne pas gêner la circulation des piétons. En cas de fortes affluences, il convient de descendre de son vélo.

**Aux intersections, se placer un peu en avant des véhicules**

**Tourner en mettant le bras dans le sens du virage**

**Rouler en file indienne ou à deux de front maximum**

**Garder une distance de sécurité d'au moins 1m par rapport aux véhicules (y compris en stationnement) et aux trottoirs**

**Veiller à l'entretien de son vélo (éclairage, signalisations, sonnette et freins)**

**Circuler sur la chaussée (trottoirs autorisés uniquement pour les enfants de moins de 8 ans)**

**Ne pas téléphoner ou utiliser d'accessoires susceptibles d'émettre du son (oreillettes, casques...)**

**Ne pas avoir de passager sur son vélo**

**Ne pas remonter le file par la droite ou zigzaguer entre les voitures**

**Ne pas circuler sous l'emprise de l'alcool**

**Panneaux de signalisation à connaître**

**Panneaux directionnels itinéraire cyclable**